



Procès-Verbal du Conseil municipal du 07 Octobre à 20H00

Ouverture du Conseil à 20h06

Le 07 Octobre 2022, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.

Absents Excusés : Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Damien MISSILLIER, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ,

Procurations : Christophe BOCQUET a donné pouvoir à Cédric VERNEY, Philippe BREVET a donné pouvoir à Gil BENICHOU, Cécile FANTINI a donné pouvoir à Chantal MARCHAND, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ a donné pouvoir à Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER a donné pouvoir à Emmanuel SERRIER

Quorum : fixé à 8, atteint

- Désignation d'un secrétaire de séance : Muriel NAGEL
- Approbation du procès-verbal du 08 Septembre 2022 à l'unanimité
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ordre du jour de la séance :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Budget principal - Décision Modificative n°2022-03

Madame le Maire propose à l'Assemblée de modifier, par le biais d'une décision modificative, les inscriptions du budget primitif pour prendre en compte diverses écritures budgétaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
022/022	Dépenses imprévues	- 1 674 €	
73928/014	Autres prélèvements reversement fiscalité		+ 924 €
6488/012	Autres charges de personnel		+ 750 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- 1 674 €	+ 1 674 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, ADOPTE** la décision modificative n°3 telle que présentée qui s'équilibre à :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
022/022	Dépenses imprévues	- 1 674 €	
73928/014	Autres prélèvements reversement fiscalité		+ 924 €
6488/012	Autres charges de personnel		+ 750 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- 1 674 €	+ 1 674 €

2) Médiation préalable obligatoire : convention d'adhésion avec le Centre de Gestion Haute-Savoie

Madame le Maire précise que la médiation préalable obligatoire est un dispositif auquel peuvent adhérer les collectivités à tout moment et qui permettra qu'à l'avenir, les recours des agents contre certaines décisions soient obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. Cela permet de favoriser le dialogue avec les agents, grâce à l'intervention d'un tiers de confiance, le médiateur, et de limiter les recours contentieux à l'encontre des actes de la collectivité.

Après une expérimentation de 2018 à 2021, le dispositif de médiation préalable obligatoire a été pérennisé à compter de 2022 par la loi n° 2021- 1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, et un décret du 25 mars 2022 est venu en préciser le cadre réglementaire.

Les conventions qu'avaient conclues certaines collectivités pour adhérer au dispositif expérimental sont donc caduques, et toutes les collectivités sont à nouveau invitées à adhérer à ce dispositif.

La loi a confié cette compétence aux centres de gestion, et leur permet également de réaliser des médiations à la demande des parties, hors du champ de la médiation préalable obligatoire. Le CDG74 dispose d'ores-et-déjà de deux médiateurs expérimentés en son sein.

Les collectivités souhaitant adhérer à la médiation préalable obligatoire doivent délibérer avant le 31 décembre 2022. Madame le Maire précise que cette convention n'aura pas de surcoût pour la collectivité car la prestation est incluse dans la cotisation additionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire par le CDG74

3) Convention Territoriale Globale

Madame le Maire rappelle que les Caisses d'allocations familiales déploient depuis 2020 de nouveaux dispositifs contractuels permettant de donner un cadre au développement des projets qu'elles financent au sein des territoires. Dans le cadre de cette démarche, la branche famille de la CAF invite la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres à signer conjointement une Convention territoriale globale (CTG), nouveau

dispositif contractuel destiné à remplacer les Contrats enfance jeunesse (CEJ) signés jusqu'alors entre la CAF 74 et quatre collectivités du territoire.

Madame le Maire précise que la Convention territoriale globale est un document unique encadrant une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants :

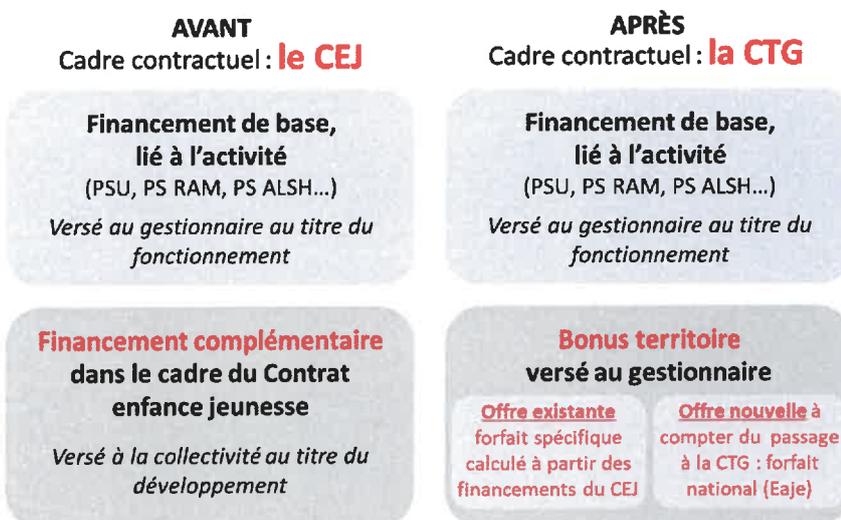
- identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- faciliter la mise en place et le développement d'équipements et de services aux familles en fonction des projets du territoire et avec l'appui de la CAF,
- faciliter la gestion des services.

La démarche s'appuie sur un diagnostic territorial intercommunal partagé avec l'ensemble des collectivités. Le diagnostic interroge les champs d'intervention suivants et les résultats permettront d'identifier des priorités d'actions :

- la petite enfance,
- l'enfance et la jeunesse,
- l'accompagnement à la parentalité,
- le logement et l'amélioration du cadre vie,
- l'animation de la vie sociale,
- l'accès aux droits et aux services.

La signature de la Convention territoriale globale par les collectivités détenant des compétences en matière de petite enfance, enfance et/ou jeunesse et signataires d'un Contrat enfance jeunesse est indispensable à la poursuite du maintien financier apporté par la CAF 74 aux équipements et services concernés par les CEJ en cours ou récemment échus. Sont concernées les communes de Marcellaz-Albanais, Rumilly et Sâles ainsi que la Communauté de communes. En outre, les autres communes du territoire ne bénéficiant pas à ce jour d'un Contrat enfance jeunesse ou de subventions de la CAF 74 sont invitées à signer la convention. L'objectif est d'engager une démarche fédératrice pour co-construire une vision partagée du territoire. La signature de la CTG n'engage pas les communes à développer de nouveaux projets ; les collectivités signataires sont associées à la définition d'un plan d'actions pour la période à venir (1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2025, les CEJ ayant pris fin au 1^{er} janvier 2022).

Madame le Maire informe les membres du conseil du schéma de financement suivant :



Enfin, Madame le Maire précise que la signature de la Convention territoriale globale est attendue au plus tard pour le 31 décembre 2022. L'engagement de la Communauté de communes dans cette démarche a permis la réalisation d'un diagnostic intercommunal du

territoire dont la restitution auprès des élus et partenaires associés est envisagée dès la signature de la convention.

Dès signature de la convention, des groupes de travail seront constitués en vue de la définition des objectifs prioritaires et de la proposition d'un plan d'actions. Un comité de pilotage composé de représentants des collectivités signataires et de la CAF 74 assurera le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la convention territoriale globale à signer avec la CAF de Haute-Savoie et les collectivités du territoire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention Territoriale Globale 2022-2025 et tout document s'y rapportant

4) Correspondant Incendie et Secours

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la loi du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit une disposition concernant au premier lieu les collectivités territoriales. Son article 13 porte en effet sur la désignation d'un « correspondant incendie et secours » au sein des conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au Maire ou d'un Conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. C'est le cas à Vaulx.

Un décret du 29 juillet 2022 est venu préciser les modalités de cette désignation.

Le correspondant sera « un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ».

Ses missions seront variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **NOMME** Monsieur Philippe HELF correspondant incendie et secours

5) Chats errants : convention avec la SPA

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SPA Annecy Marlioz a adressé un projet de convention de fourrière pour lutter contre les chiens et les chats errants.

Ce projet de convention prévoit notamment une revalorisation de la participation financière annuelle de la commune, pour la porter à 1€10 par habitants recensés, contre 0€95 auparavant. Cette revalorisation tient compte de la hausse du coût de la vie, et plus spécifiquement du carburant. Le coût pour l'année 2023 sera ainsi porté à 1157,20 €.

Madame le Maire rappelle que cette convention permet à la SPA de trapper les chats errants sur la commune afin de les faire stériliser. Les chats sauvages sont remis sur place pour éviter la territorialisation par d'autres animaux, alors que les chats adoptables et les chatons sont pris en charge par la SPA. Les frais de stérilisation restent toutefois à la charge de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA Annecy Marlioz.

Il est rappelé que cette convention ne concerne que le trappage des animaux, et non leur stérilisation. Le paiement de cet acte vétérinaire revient exclusivement à la commune. Il est toutefois possible de renouveler la convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour une prise en charge à 50% des frais de stérilisation, ou de conventionner avec une autre association. La Commune se renseignera sur les possibilités ainsi proposées.

B. INTERCOMMUNALITE

6) Rapport annuel 2021 Prix et Qualité du service Prévention et valorisation des déchets

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de prévention et de valorisation des déchets, tel que présenté en réunion de Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 26 septembre 2022. Elle demande aux élus s'ils ont des questions. Aucune question ni remarque n'est formulée.

A l'unanimité, le Conseil municipal **prend acte** de ce rapport.

7) Rapport annuel 2021 Prix et Qualité du service eau potable, assainissement et assainissement non collectif

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable, assainissement et assainissement non collectif, tel que présenté en réunion de Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 26 septembre 2022. Elle demande aux élus s'ils ont des questions. Aucune question ni remarque n'est formulée.

A l'unanimité, le Conseil municipal **prend acte** de ce rapport.

8) Bilan d'activités J'YBus 2021

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du rapport annuel d'activité 2021 du réseau J'YBUS, tel que présenté en réunion de Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 26 septembre 2022. Elle demande aux élus s'ils ont des questions. Aucune question ni remarque n'est formulée.

A l'unanimité, le Conseil municipal **prend acte** de ce rapport.

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

9) Commission urbanisme et voirie

o Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
02/09/2022	DP 074 292 22 X0050	LESPINE Jacques	30 chemin de Panfery	74150 VAULX	30 chemin de Panfery	B954	Installation de 14 panneaux photovoltaïques en toiture
05/09/2022	DP 074 292 22 X0051	PROST Alain	18 chemin de Panfery	74150 VAULX	18 chemin de Panfery	B187	Mise en place de capteurs photovoltaïques en toiture

14/09/2022	DP 074 292 22 X 0052	CHATELARD Jeremy	8 route du perimetre	74000 ANNECY	109 chemin de la ripaille 74 150 Vaulx	A 987	Transformation de 2 portes fenêtres en 1 seule
26/09/2022	DP 074 292 22 X 0053	DULCIS Frédéric	153 chemin Les Plantes	74150 VAULX	153 chemin Les Plantes	B 872	Réalisation d'une piscine semi-enterrée en béton armé

- Voirie : une intervention est en cours de programmation avec Aximum pour divers travaux (bornes à remplacer, marquage au sol...)

10) Commission Travaux – Aménagements

- La commission se réunira les 26 octobre et 16 novembre
- Grenette : un panneau de fermeture va être installé côté cimetièrre
- Réouverture des toilettes : un test avec l'ouverture des toilettes en bas sera fait, ainsi qu'une relance des devis pour une rénovation minimale des toilettes sous la mairie.
- La liste des travaux en cours a été présentée aux élus

11) Commission marché, services, culture et vie associative

- Les panneaux de signalisation des commerces sont prêts chez le fournisseur.
- AG des associations :
 - APE : 19 familles représentées sur 72
 - Age Vermeil : 45 personnes présentes environ, rappel du stationnement en bas, rappel de tenir la buvette du marché, rappel du repas des aînés
- Concours intercommunal de pétanque du 17.09
- Compte-rendu marché du 18.09 : beau marché, exposition de tracteurs, animation par Dobra Da Poum
- Marché du 16 octobre (vide-greniers, marche rose, parking)
- Terrain de loisirs : quelques aménagements ont été faits (poubelle + miroir + affichage TOILETTES)
- Illuminations de Noël : Compte tenu de la nécessaire sobriété énergétique, un questionnement se pose sur les illuminations cette année. Un évènement pourrait être organisé, type apéritif. Question reportée en novembre.

12) Commission administration générale, Ressources Humaines, site internet

- Note de service au personnel intervenant à l'école

13) Groupe de travail « sentiers et patrimoine »

- Les services du CLI ont fait le nécessaire dans l'été pour couper un arbre tombé à Bellossy au milieu d'un chemin, les propriétaires ont été contactés par courrier pour débarrasser les tronçons. Madame Le Maire précise que lorsque le(s) propriétaire(s) est connu des élus et notamment de ceux faisant partie du groupe « sentiers » il serait opportun que ce dernier soit informé par l'intermédiaire de l'élue municipale avant d'engager des courriers qui sont impersonnels.
- Réunion avec Kenny CEROU le 13 octobre à 17h

14) Groupe de travail « Communication »

- Distribution boîte aux lettres (réunion publique, marché, octobre rose, invitation semaine bleue et repas des aînés, cérémonie du 11 novembre, etc..) mise à jour des listes de distribution
- Bulletin communal

15) Informations du CCAS

- Semaine bleue, avec l'intervention bénévole d'Hervé COSSON pour la diffusion du film

- Octobre Rose
- 11 novembre

16) Informations de l'Ecole

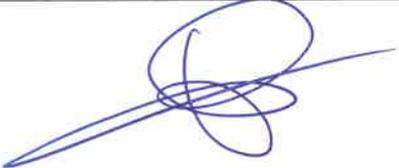
- Installation du lave-linge/séchant
- Activités sportives des enfants : Les élus réaffirment leur préférence sur le savoir nager. Néanmoins, compte tenu de l'absence de créneaux de piscine disponible, l'activité escalade est validée. Une réponse sera adressée à la Directrice, avec rappel de procédure pour les prochaines demandes.
- Animation kit anti gaspi à partir du 10 octobre (visite du Ciel) : la commune va adresser les éléments aux parents.
- Quelques dysfonctionnements informatiques dûs à la réinstallation du système suite aux travaux.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Recensement des éclairages publics défectueux : les élus seront sollicités pour chaque hameau
- Date des prochains conseils : 04 novembre et 02 décembre
- Nouveau logo adopté en municipalité, ce dernier sera désormais utilisé sur nos correspondances et communications.
- Réunion publique sur le projet d'aménagement du chef-lieu du jeudi 13 octobre, rdv élus dès 19 h (mise en place salle)

Séance levée à 22h30

Signatures :

Muriel NAGEL, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	

mis en ligne sur site internet le : - 7 NOV. 2022